ROUBAIX

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE LA RUE DES FOSSÉS

Pendant toute la matinée de lundi, M. Lagrange, commissaire de police du 1er arrondissement, a continué son enquête sur la tentative d'assassinat commise dimanche soir, au cinématographe Beys, rue des Fossés, 17, par Jamois Léon, sur sa femme, née Joséphine Marchandé. Rien de nouveau n'a été révélé au cours des interrogatoires des divers témoins.

Le coupable a été dirigé sur Lille, hier après-midi. L'état de la victime qui, par son incondulté a été cause du drame, est aussi satisfaisant que possible.

L'ARRESTATION DES DEUX VOLEURS DE BIJOUX. — TOUJOURS LE MYSTÈRE

Depuis deux jours, M. Dequenne, commissaire de police, chef de la brigade, aidé des plus fins limiers de sa brigade, continue son enquête, tâchant de connaître la provenance des bijoux trouvés dans la chambre des individus capturés samedi soir : Dupon Henri et Terraille Raoul. Voici la nomenclature de ces objets : Une montre en or, pour femme, n° 91.450, remontoir, pas de trotteuse, portant sur la cuvette intérieure : cylindre, dix rubis. Un sautoir en or, d'une longueur de 20 centimètres ; maillons serrés, le coulant porte sur l'une de ses faces une sorte de fer à cheval avec des brillants très petits incrustés au nombre de dix. Une broche en forme de cœur, avec trois pierres : bleue, blanche et rouge.

Une bague en or, avec perle fine au milieu et des pierres bleues tout autour. Une bague en or avec pierre rouge entourée de perles blanches.

Ces bijoux ne sont qu'une faible partie des objets volés par les deux malandrins qui déclarent avoir fait de nombreux engagements au Mont-de-Piété de Valenciennes.

Terraille et Dupon, qui ont été conduits au parquet, sont inculpés d'un nouveau vol avec effraction commis samedi après-midi à la maison de campagne de M. Bouché-Pillon, boulevard de Reims. Profitant de l'absence de la concierge, une femme de chambre, épouse Capon, ils ont pénétré dans la cuisine par la fenêtre restée ouverte par suite de la chaleur. Après avoir fracturé un meuble, ils ont enlevé un portemonnaie contenant deux francs et une clef de sûreté de coffre-fort.

Un des inculpés, qui avait du reste la clef dans sa poche, a été reconnu par Mme Capon.

L'arrestation des deux voleurs a eu pour résultat de faire dresser à Delemulle, cabaretier, rue Sainte-Elisabeth, 21, un double procès-verbal pour mauvaise tenue de son registre de logement.

LE CONGÉ DES EMPLOYÉS

Une solution prochaine

La question du congé à accorder aux employés est décidément en bonne voie, et tout nous porte à croire qu'une solution favorable y sera donnée à très bref délai.

Nous avons dit que tous les syndicats patronaux étaient, en principe, partisans de faire droit à la modeste revendication, ou plutôt, aux légitimes désirs des employés. Nous apprenons avec plaisir que, le syndicat des négociants en laine, le seul syndicat patronal, croyons-nous, qui n'ait pas encore répondu à la demande du syndicat des employés, vient d'envoyer à tous ses adhérents la lettre suivante :

Roubaix, le 26 juin 1908.

Monsieur et cher collègue,

Le syndicat des négociants en tissus ayant reçu la lettre de notre syndicat des employés, demandant à ce que le système des congés soit étudié par les négociants, et tissus en suite de plusieurs articles parus dans le « Journal de Roubaix » et le « Avenir », nous croyons bien faire en vous informant de ce fait et en vous demandant de vouloir bien nous dire si vous approuvez ou non les questions suivantes :

1° Etes-vous partisan du congé par roulement ? 2° Etes-vous partisan de la fermeture le samedi, 12 midi à partir du 1er samedi de juillet au 1er août inclusivement ?

Ce vote ne sera communiqué qu'au bureau du syndicat ; dès qu'il sera connu, nous ferons une réunion pour vous en faire connaître le résultat.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pour le syndicat,
Le secrétaire : Achille LEROUTE.

Cette lettre indique suffisamment que les négociants en tissus ont, eux aussi, la louable intention d'accorder satisfaction à leurs employés, de quelque façon que ce soit, et nous avons la certitude qu'ils seront tout ce qui dépendra d'eux pour que cette satisfaction soit aussi large que possible.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 juin 1908. — Ordre du jour supplémentaire. — Communications de l'Administration. — Musique municipale « La Grande Harmonie » ; renouvellement des uniformes — Contributions directes. — Répartition de la cote mobilière ; application de la loi du 13 juillet 1903.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

PETITES NOUVELLES

— M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, est parvenu à découvrir l'auteur du vol de bonnetterie commis au préjudice de M. Herrmannsteine, marchand de place, rue des Charpentiers, 36. C'est un jeune homme de 23 ans, Jean-Pierre Mesens, demeurant en logement chez M. Beys, rue des Fossés, 17. Il a été dirigé sur Lille.

— Une ouvrière de la « Textile de Roubaix », rue Daliès, Mme Rosalie Vanhoutte, née Dewitte, âgée de 35 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Mullier, 3, a eu la main gauche entraînée entre le cylindre et le rouleau de fonte d'un système d'un gilis. La blessée dont la main est mutilée et qui a été amputée de l'annulaire, devra subir une incapacité de travail de six semaines.

— Dimanche soir, les agents Dujardin et Lambin ont mis en état d'arrestation le nommé Pierre Alexandre, 31 ans, Alsacien, domicilié rue de Lesquin, étant abominablement ivre, avait porté des coups à son beau-frère, M. Deruyter, demeurant rue Fénelon, et enfoncé à coups de pied la porte de l'habitation de ce dernier.

— Lundi vers une heure du matin, M. Devos Jean, cabaretier, rue Hollin, venait prévenir les agents de garde au poste du 4e arrondissement que plusieurs individus faisaient du tapage dans son établissement et que l'un d'eux, furieux de ce voir refuser à boire, tirait des coups de revolver.

Les agents firent une ronde dans le quartier du Cuisle-Pour et vers trois heures du matin, ils avaient la bonne fortune de retrouver un des perturbateurs : Edmond Bullinck, 22 ans, fraudeur, demeurant rue Meyerbeer, cour Cocheleux. Cet individu a été conduit à Lille.

— Dimanche matin, M. Jules Monnier, âgé de 20 ans, mécanicien, demeurant rue Ingres, 41, qui assistait au milieu d'un groupe de femmes, aux fêtes organisées à l'école Saint-Jean-Baptiste, a eu sa montre en or N° 3002 et sa chaîne enlevée de la poche de son gilet. Une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

— Jules Herbaux, 28 ans, domestique, demeurant rue St-Paul, 12 à Croix, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une paire de chaussettes tonnés dans l'écurie de M. Maréssal, rue de l'Ouest, 31, au préjudice du garde d'écurie Arthur Dupuis.

— Dimanche après-midi, en voulant monter sur le camion de M. Parent, marchand de chaffons, place Desrousseaux, âgé de 45 ans, Isserand, demeurant Grande-Rue, 279, est tombé sur le sol et s'est fracturé la jambe gauche. Le blessé est à la Fraternelle.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Nous tenons dans la textile hebdomadaire de Roubaix-Tourcoing, l'Exposition Franco-Britannique de Londres les 12, 13, 14 juillet, est organisée par le Groupe Tourcoing, du concert avec le Cercle Polyglotte de Roubaix. Prix en troisième classe : Pour les sociétaires, 50 francs ; Membres de leur famille ou amis, 52 francs ; Supplément en 2e classe 11 fr. (Les dames sont admises). — Départ le Roubaix, dimanche soir 10 h. 50, arrivée à Londres dimanche matin 5 h. 38 — Petit déjeuner du matin. — Départ en break vers 9 heures le matin pour une grande promenade d'orientation dans Londres ; excursion pourra la ville et ses principales artères, parcs, monuments, etc. Cet exploit donnera une excellente idée de la topographie de Londres, de son architecture et de la vie anglaise le dimanche. Cette promenade sera interrompue vers midi, retour à l'Hôtel pour déjeuner ; après le déjeuner, continuation de la promenade et visite des monuments. — Soirée libre. — Lundi. — Petit déjeuner à l'Hôtel, départ pour Shepherd's bush par le métropolitain (tube) et visite de l'Exposition Franco-Anglaise. — Déjeuner à midi dans l'enceinte de l'Exposition. — Après-midi, — Matin, après le déjeuner prix à l'Hôtel, programme facultatif. Seuls ne sont pas compris dans le prix de l'excursion les repas du soir (3 jours) et du déjeuner de mardi à midi. Cette combinaison a été adoptée pour laisser les soirées libres et la journée de mardi et de cette façon une entière liberté aux excursionnistes. Retour départ de Londres, mardi soir à 9 heures, arrivée à Roubaix mercredi à 3 heures 45. — Les adhésions sont reçues jusqu'au samedi à midi 4 juillet (dernier délai), par les membres du bureau du groupe, par M. Florquin, ou au siège de l'Association des compagnons d'un premier versement de 25 francs. Les partisans empêchés au dernier moment peuvent en faire remplacer. — N. B. — Le prix de l'excursion, notablement inférieur à celui donné la semaine dernière, est dû au concours gracieux d'une importante société anglaise. Le délai d'inscription étant donné très strictement aux fins que cette société puisse tenir le nombre d'excursionnistes et limite et les organisateurs doivent en indiquer le chiffre d'avance. Les sociétaires habitant hors Roubaix devant prendre une autre direction pour se rendre à Londres peuvent aussi y participer, à partir de cette ville des renseignements à leur donner seront donnés pour retrouver facilement le groupe le dimanche matin. — Prix à partir de Lombres : Sociétaires, 32 fr. — Parents et amis 34 fr. payables en souscrivant, par mandats-poste.

A PROPOS DES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

M. Adolphe Coupez, conseiller municipal de la minorité socialiste, a adressé au maire la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Ayant l'intention de vous poser une question sur le mauvais fonctionnement des fourneaux économiques à la prochaine séance, je tiens à vous prévenir pour avoir votre acceptation.

« Agréez, etc.

« A. COUPEZ. »

POLICE SANITAIRE DES ANIMAUX. — RAGE

M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Un arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Il a été constaté qu'un chien enragé a circulé sur les territoires de notre commune ;

Arrêtons : Article 1er. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre.

Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de bergers, de bouviers, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont placés à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou rayés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui, lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aurait lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut le faire en sûreté, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire du domicile du propriétaire des conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en délibérera l'abattage ou le signera leur avis.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures à dater du moment où ils seront à la propriétaire est inconnu. Le délai est porté à 3 jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

Séances des 27 et 28 juin. — Caisse centrale de Roubaix et succursales de Lannoy, Croix, Wattrelos et Ascq Recettes : 52,697 fr. de 375 déposants dont 43 nouveaux. — Remboursements : 56,500, fr. 77 à 212 déposants.

Etat-civil

NAISSANCES. — Léon Egels, rue St-Joseph, cour Tulamonde, 2 — Florimond Vanbesien, avenue Julion-Lagache, 11 — Yvonne Lebrun, avenue Julion, 11 — Edouard Merlevede, avenue Julion-Lagache — Marie Trentesaux, rue de Valenciennes, 40 — Paul Bonte, rue de Lannoy, 17 — Suzanne Lefebvre, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, 9 — Gaston Leva, rue de la Makellerie, 211 — Jean Paulus, rue Lafontaine, 21 — Lucie Delcroix, rue d'Alger, cour Abel-Sadet.

MARIAGES. — Pierre Verschueren, garçon boulanger, rue de la Rondelle, 51 et Marie Dache, sans profession, 51, 57 — Justin Trifot, électricien, rue Monge, 19 et Jeanne Crohin, sans profession, rue Lacroix, 118 — Jean Vanschoorisse, mécanicien, rue des Fossés, 71 et Romaine Lalbrecht, rattachéuse, rue de la Conférence, cour Platiel, 6 — Louis Lelou, éclusier à Wasquehal et Marie Dupuyoux, ménagère, rue Franklin, cour Lecomte, 1 — Henri Prouvost, dessinateur, rue du Grand-Chemin, 51 et Marguerite Motte, sans profession, boulevard de Paris, 21.

DÉCÈS. — Marie Delannoy, 71 ans, sans profession, rue de l'Avocat, 18.

Mort-né : 1.

TOURCOING

PLAINTE EN AGRESSION

M. Désiré Vannen, 29 ans, fileur à Wattrelos, hameau du Sapin-Vert, avait passé la soirée de dimanche dans un cabaret de la rue du Tilleul. Il se regagnait son domicile, il fut assailli à l'extrémité du territoire par deux individus qui tentèrent de lui faire son portemonnaie. L'arrivée de passants mit les agresseurs en fuite. M. Nièdersl, commissaire de police du 1er arrondissement, a reçu, hier, la plainte de M. Vannen, et ouvert une enquête.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en réunion extraordinaire pour vendredi prochain, 3 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour suivant :

Sociétés des Courses, demande de subvention — Demande de gratification formulée par un ex-agent de sûreté, nommé commissaire de police — Dépêche du préfet, propositions relatives au nouveau système de distribution — Proposition de vœu en faveur du dégrèvement des boissons hygiéniques — Ligue vélocipédique du Nord, demande de subside — Accordéonistes tourquenois, demande de subvention — Fédération cycliste, demande de subvention — Demande de subside — College de jeunes filles (internat et externat), comptes administratifs de 1907 et budgets supplémentaires de 1908 — Instruction publique, création d'emplois, délibération réglementaire — Syndical du personnel de la Banque de France, groupe de Tourcoing du Nord, demande de subside — Accordéonistes tourquenois, demande de subvention — Fédération cycliste — La Jeunesse de Tourcoing,